Le 12 janvier 2015, Thierry Beaudet, président du groupe MGEN, et Joseph Deniaud, président d'Harmonie Mutuelle, ont signé une lettre d'intention afin que les deux mutuelles entrent en discussion exclusive. Au terme d'un processus de convergence, Harmonie Mutuelle et le groupe MGEN, qui protègent déjà 8,2 millions de personnes en France, souhaitent fonder ensemble un nouveau groupe mutualiste associant les mutuelles partenaires de leurs unions respectives. Par leur rapprochement, ces deux fervents promoteurs du modèle mutualiste veulent se donner les moyens *« d'enrichir leur métier en passant du seul remboursement complémentaire de prestations de soins à l'accompagnement des parcours individuels, à la prévention collective et personnalisée des risques, voire à leur anticipation »*

.

Vers un groupe mutualiste unique

Dans la lettre d'intention signée le 12 janvier, le groupe MGEN et Harmonie Mutuelle se donnent pour objectif de créer, fin 2015-début 2016, une organisation commune au sein de laquelle ils occuperont une place égale. En fonction des études juridiques à venir, ce nouveau groupe mutualiste pourrait prendre la forme d'une UMG. Il permettra le développement des deux mutuelles, dans le respect de leur identité respective. Il portera une *« stratégie unique définie en commun (…) dans une logique de solidarité croissante entre ses initiateurs »*

.

L'association de deux leaders mutualistes complémentaires

Harmonie Mutuelle et le groupe MGEN sont aujourd'hui les deux plus grandes mutuelles de santé françaises, tant en assurance de personnes que pour la gestion de services sanitaires, sociaux et de petite enfance.

Leur choix de se rapprocher s'est imposé naturellement. Politiquement, ils défendent une même vision de la protection sociale et du système de santé français et sont de fervents promoteurs du modèle mutualiste. Acteurs globaux de santé, ils entendent agir sur le système de santé lui-même et pas seulement sur son financement. Économiquement, leurs complémentarités sont évidentes : le groupe MGEN, spécialiste de l'assurance individuelle pour la fonction publique, dispose d'une implantation égale sur l'ensemble du territoire tandis qu'Harmonie Mutuelle, leader en assurance collective d'entreprise est très solidement ancré dans certaines régions.

Harmonie Mutuelle et le groupe MGEN sont convaincus que le regroupement de leurs moyens politiques et économiques leur permettra d'accroître leur utilité sociale au bénéfice de leurs adhérents. Avec leurs mutuelles partenaires, ils disposeront des ressources nécessaires pour investir et innover à grande échelle.

Joseph Deniaud, président d'Harmonie Mutuelle

« Notre projet ne se résume pas à l'adjonction de chiffres d'affaires, ou de structures. Le rapprochement entre MGEN et Harmonie Mutuelle s'affirme comme une vraie réponse mutualiste aux enjeux d'aujourd'hui. Il porte une double ambition : celle de nous donner les moyens suffisants pour mieux répondre aux attentes des adhérents et favoriser l'accès aux soins de qualité, mais aussi celle d'être en capacité de militer pour la refondation de notre protection sociale et de notre système de santé pour plus de solidarité. »

Thierry Beaudet, président du groupe MGEN

« La qualité des services et des soins que nous délivrons aux assurés sociaux, aux adhérents et aux patients qui nous font confiance est, pour nous, la mesure de toute chose. Depuis près de 70 ans, c'est ce qui donne sens à notre action. Aujourd'hui, pour innover, pour investir, pour créer de nouvelles solutions mutualistes, nous avons besoin de changer d'échelle. Avec Harmonie Mutuelle, un champ d'opportunités majeur s'ouvre à nous, au bénéfice, nous le souhaitons, du plus grand nombre. »